



**Partage de bonnes pratiques des Organisations de la
Société Civile dans la mise en œuvre des
recommandations issues de l'Examen Périodique
Universel (EPU) de la RD Congo
Kinshasa, 20 Juin 2023**

BATUNDI HANGI Vicar

Tél: +243810127090.

Email: fdapidrdc@gmail.com, bhangivicar@gmail.com

Site web : www.fdapid-hopeip.org

**Panel 2 : Entendre les expériences des parties prenantes nationales
dans le processus du 3ème cycle de l'EPU.**

Les bonnes pratiques du FDAPID sur l'EPU

1. Aussitôt que les recommandations sont rendues publiques, nous les regroupons en thématiques, c'est le cas du rapport mis par nous qui contient 8 thématiques :
 - ✓ Droits civils et politiques ;
 - ✓ Droits économiques, sociaux et culturels ;
 - ✓ Protection des droits des femmes, des enfants, des peuples autochtones Pygmées, des personnes handicapées et autres groupes vulnérables ;
 - ✓ Lutte contre la torture et autres traitements cruels et dégradants ;
 - ✓ Réformes institutionnelles, accès à la justice et lutte contre la corruption et l'impunité ;
 - ✓ Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique et gouvernance des ressources naturelles ;
 - ✓ Protection des défenseurs des droits humains ;
 - ✓ Paix, sécurité, protection et assistance aux personnes déplacées.

Cette approche facilite le suivi de la mise en œuvre de recommandations et la documentation des effets.

Les bonnes pratiques du FDAPID sur l'EPU (suite 1)

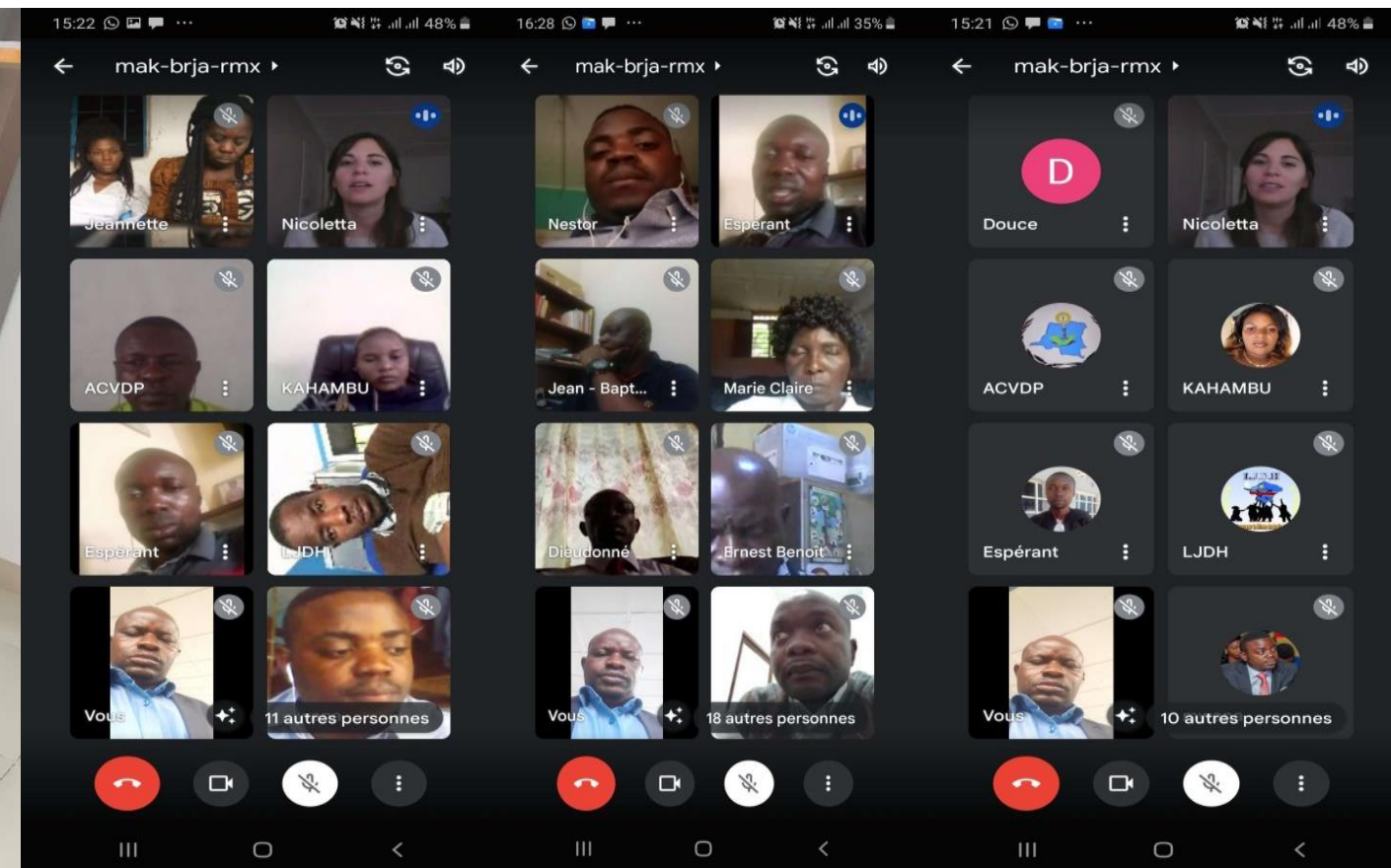
2. Vulgarisation des recommandations et mobilisation des auteurs, y compris les médias à travers des ateliers en présentiel et en ligne, de conférences de presse et des émissions radio ;

3. Consideration des engagements du gouvernement congolais à l'EPU comme soubassement dans toutes nos initiatives relatives aux droits humains. Ce qui fait que lorsque nous initions par exemple une note de plaidoyer, un appel urgent, un appel à action, un argumentaire, un communiqué de presse, etc, nous rappelons toujours à la classe dirigeante ses obligations.

Cette approche a produit des effets dans le processus de (i) l'édit portant protection des DDH en province du Nord-Kivu dont le préambule fait référence à l'EPU ; (ii) la loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones Pygmées promulguée le 15 juillet 2022 dont FDAPID avait contribué pour influencer l'accélération du processus au Sénat ; (iii) la proposition de loi portant protection et responsabilités du DDH adoptée le 12/12/2022 par l'Assemblée nationale et le 14 juin 2023 par le Sénat dont le groupe de travail a capitalisé dans son argumentaire, les recommandations issues de l'EPU ; (iv) etc.

Les bonnes pratiques du FDAPID sur l'EPU (suite 2)

4. Collecte de données en collaboration avec les OSC, de manière permanente sur la situation des droits humains en RD Congo et les efforts du gouvernement dans la mise en oeuvre des recommandations de l'EPU, ce qui nous permet d'adresser une note de plaidoyer aux autorités en vue d'attirer leur attention.



La lutte continue pour un monde sans violations
des droits humains, Je vous remercie.

